

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 22 juillet 2025 – 20h

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Dingy-en-Vuache dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric ROSAY, Maire.

Présents : Monsieur Eric ROSAY, Monsieur Marc MENEGHETTI, Monsieur Olivier RIGAL, Monsieur Olivier GRANCHAMP, Monsieur Serge BRULER, Madame Murielle MORANDINI, Madame Geneviève VUETAZ, Madame Stéphanie COMESTAZ, Madame Catherine ARGAUD, Madame Christelle PERROTIN.

Absents excusés : Madame Sophie TURCK donne pouvoir à Olivier RIGAL, Monsieur Joël SOLER donne pouvoir à Serge BRULER, Madame Patricia GRUBER donne pouvoir à Marc MENEGHETTI, Monsieur Pierre LAUPIN donne pouvoir à Eric ROSAY.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RIGAL

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la dernière séance soulève des remarques, ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

- Délibérations :

- **Travaux**

1. Salle multiactivité - Attribution des marchés de travaux – Actualisation du plan de financement

- Informations et questions diverses

DELIBERATIONS

1- Salle multiactivité - Attribution des marchés de travaux – Actualisation du plan de financement

Vu la délibération D2023_31 du 14 novembre 2023 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'Atelier d'Architecture Michel DESVALLEES et approuvant le projet et le plan de financement,

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée (MAPA) pour ce chantier a été lancée en date du 25 février 2025, publiée sur le profil acheteur de la Commune sur achatpublic.com ainsi que dans le Dauphiné Libéré et sur Le Messager,

Considérant que la date limite de dépôt des offres était fixée au 27 mars 2025 à 12h et que 39 plis ont été déposés répartis de la manière suivante :

Lot n° :	Intitulé du lot :	Nombre d'offres
1	Terrassement – VRD - Aménagements	1
2	Démolition – Gros-œuvre	5
3	Charpente – Couverture - Zinguerie	2
4	Etanchéité	6
5	Menuiseries extérieures bois/alu - Occultations	2
6	Serrurerie	3
7	Isolation et peinture extérieure	3
8	Menuiseries intérieures bois	3
9	Plâtrerie - Peinture	2
10	Faux plafond	2
11	Carrelage - Faience	4
12	Sols souples	1
13	Chauffage – Ventilation - Sanitaire	3
14	Courants forts et faibles	1
15	Equipement de cuisine	1

Considérant que les candidatures étant recevables, l'architecte, ses bureaux d'études et notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le Cabinet AMOME, ont ensuite procédé à l'analyse de ces offres et ce, conformément aux critères et pondérations du règlement de la consultation (cf. le rapport d'analyse des offres RAO).

Considérant que suite à un désengagement de l'Etat, nous octroyant ZERO euros de subvention dans le cadre du Programme Village d'Avenir, censé aider les petites communes, il a été décidé de modifier à la marge le cahier des charges en simplifiant certaines prestations et en extrayant du marché de base la restructuration de la cantine et en la plaçant en Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE).

Considérant qu'une nouvelle consultation, sur la base de ce cahier des charges modifié, a été lancée en procédure adaptée (MAPA) dite restreinte (toutes les entreprises ayant remis une offre à la première consultation ont été sollicitées) en date du 5 juin 2025, publiée sur le profil acheteur de la Commune sur achatpublic.com

Considérant que la date limite de dépôt des candidatures et des offres était fixée au 24 juin 2025 à 12h et que 33 plis ont été déposés.

Considérant que les candidatures étant recevables, l'architecte, ses bureaux d'études et notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le Cabinet AMOME, ont ensuite procédé à l'analyse de ces offres et ce, conformément aux critères et pondérations du règlement de la consultation (cf. le rapport d'analyse des offres RAO).

Conformément au rapport d'analyse des offres, joint à la présente délibération, il est proposé au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes (sans retenir les prestations supplémentaires « reconstruction de la cantine ») :

Lot	Dénomination	Estimations Base € HT
1	TERRASSEMENT - VRD - AMENAGEMENTS	228 500,00
2	DEMOLITION - GROS-ŒUVRE	342 000,00
3	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	302 000,00
4	ETANCHEITE	31 500,00
5	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS/ALU - OCCULTATIONS	179 000,00
6	SERRURERIE	18 000,00
7	ISOLATION - PEINTURE EXTERIEURE	29 500,00
8	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	211 000,00
9	PLATRERIE - PEINTURE	176 000,00
10	FAUX-PLAFOND	16 500,00
11	CARRELAGE - FAIENCE	52 000,00
12	SOLS SOUPLES	42 000,00
13	CHAUFFAGE - VENTILATION - SANITAIRE	412 000,00
14	COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	148 000,00
15	EQUIPEMENTS DE CUISINE	36 000,00
	Total :	2 224 000,00

APRES MODIFICATION DU DCE A						
	BASE	PSE	OPTION	BASE + PSE	BASE + PSE + OPTION	Proposition à la commission
Nom des Entreprises	Montant Base € HT	Montant PSE € HT	Montant OPTION € HT	Montant Base + PSE € HT	Montant Base + PSE + option € HT	
DUCLOS	208 944,80	7 595,00	0,00	216 539,80	216 539,80	
3B CONSTRUCTION	321 543,90	54 995,00	0,00	376 538,90	376 538,90	
BOTTERI MICHEL	173 864,70	92 385,80	0,00	266 250,50	266 250,50	
MG ETANCHEITE	23 253,61	0,00	0,00	23 253,61	23 253,61	
MENUISERIE GENEVRIER	117 084,00	43 329,00	-812,00	160 413,00	159 601,00	
LOPEZ CHARLES	15 815,00	925,00	0,00	16 740,00	16 740,00	
MTB	29 439,50	4 017,00	0,00	33 456,50	33 456,50	
GIRAUD PIERRE	107 823,39	7 038,54	0,00	114 861,93	114 861,93	
PONCET CONFORT DECOR	116 218,80	48 171,67	0,00	164 390,47	164 390,47	
LA CEFLO	27 847,00	11 075,00	0,00	38 922,00	38 922,00	
CARRELAGES DU HAUT BU	31 735,50	15 118,50	0,00	46 854,00	46 854,00	
LAPORTE	24 415,30	7 761,30	0,00	32 176,60	32 176,60	
EITF	264 649,55	74 056,86	0,00	338 706,41	338 706,41	
BEE	111 474,72	19 881,48	8 385,60	131 356,20	139 741,80	
ROUSSEY	21 070,00	3 630,00	0,00	24 700,00	24 700,00	
	1 595 179,77	389 980,15	7 573,60	1 985 159,92	1 992 733,52	

Vu le Code de la commande publique,
Vu l'inscription des crédits au budget 2025,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

Approuve les plans du projet et son coût estimatif de **2 085 400 €**

Approuve l'actualisation du plan de financement estimatif en € HT suivant :

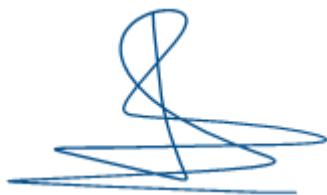
Etat (DTER)	2,81 %	59 483 €
Département (Plan Ruralité)	23,62 %	500 000 €
Département (CDAS)	14,17 %	300 000 €
Région (Contrat Région)	11,06%	234 000 €
TOTAL SUBVENTION	51,66 %	1 093 483 €
Autofinancement Commune	48,34 %	991 917 €
TOTAL	100%	2 085 400 €

Décide de retenir les offres telles que mentionnées ci-dessus, pour un montant total de **1 595 179,77 € HT** de base + l'option du lot 14 concernant le système PPMS de l'école pour **8 385,60€ HT** et sans retenir les PSE prestations supplémentaires éventuelles « restructuration de la cantine »,

Autorise Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer et à notifier, au nom et pour le compte de la commune, les marchés susmentionnés ainsi que toute pièce de nature administrative, techniques ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.
A Dingy-en-Vuache, le 23 juillet 2025.

Le Secrétaire,
Olivier RIGAL



Le Maire,
Éric ROSAY



*Exemplaire papier tenu à disposition du public à partir du : 30 juillet 2025
Mis en ligne sur le site internet de la Commune le : 29 septembre 2025*